

5 janvier 2009
Communiqué de presse 09/01/01

NEGOCIATION FORMATION

La priorité doit aller aux entreprises qui contribuent le plus à la formation des publics éloignés de l'emploi

Le développement dont bénéficie l'artisanat depuis plusieurs années est la conséquence d'un investissement massif des entreprises artisanales en faveur de la formation professionnelle, qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation continue.

L'effort de formation est non seulement naturel mais il est vital pour ce secteur. Il profite aussi à l'ensemble de la collectivité puisque les entreprises artisanales sont parmi celles qui contribuent le plus à former les publics en difficulté et à les insérer dans l'emploi.

Or, l'UPA constate comme le président de la République que le système actuel de formation bénéficie insuffisamment aux publics qui en ont le plus besoin : les demandeurs d'emploi et les jeunes sans qualification.

C'est pourquoi la négociation en cours de finalisation doit prioritairement favoriser la formation des personnes éloignées de l'emploi en vue d'améliorer leur employabilité. Pour cela, **l'UPA demande que les branches professionnelles qui contribuent le plus à l'intégration des publics en difficulté, généralement constituées de petites entreprises, bénéficient davantage qu'aujourd'hui, par le biais d'une mutualisation renforcée, des fonds consacrés à la formation par l'ensemble des entreprises.**

Contact presse :

Jean-Côme Delerue - Tél : 01.47.63.31.31 - 06.77.64.40.78 - Mel : upa@upa.fr